
AVIS AUX ACTIONNAIRES DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF IMMOBILIER

AXA IMMO AVENIR

Puteaux, le 27 mai 2025

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de l'OPCI AXA IMMO AVENIR (ci-après l'« **OPCI** »).

Par la présente lettre, nous vous informons qu'AXA Real Estate Investment Managers SGP (la « **Société de gestion** ») agissant en tant que société de gestion de portefeuille de l'OPCI a décidé d'apporter les modifications suivantes sur l'OPCI :

- Ajout de AXA REASSURANCE VIE France dans la liste des souscripteurs éligibles à la catégorie d'action I ;
- Simplification de la règle du ratio maximum d'actifs immobiliers en secteur tertiaire en ne conservant que le seuil maximum de 50% des actifs immobiliers.

A compter de la date de prise d'effet de ces dispositions, soit le 27 mai 2025, le Prospectus tiendra compte de ces modifications qui ne constituent pas une mutation soumise à l'agrément de l'AMF, et ne requièrent aucune action spécifique de votre part.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du Prospectus et du DIC de l'OPCI disponibles sur le site : www.funds.axa-im.com. Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, www.amf-france.org, ou sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion :

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP